



Montreal West Dentistry

DENTISTERIE FAMILIALE ET COSMÉTIQUE · FAMILY & COSMETIC DENTISTRY

L'ASSURANCE DENTAIRE

L'assurance dentaire peut vous aider à couvrir en parti ou tout le coût de vos traitements. Quand vous vous tenez au courant des changements de votre plan, vous nous aidez à obtenir le maximum de votre couverture.

Nous sommes en tout temps content d'aider nos patients! Nous n'avons pas la permission de faire des demandes concernant votre assurance avec votre assureur ainsi que la couverture et le pourquoi. S'il Vous Plait vérifier avec votre assurance avant votre prochain rendez vous si il a eu des changements à votre police et laissez nous savoir pour que l'on puisse apporter les changements à votre dossier.

Après votre première visite, nous allons faire votre réclamation pour vous. Vous demeurez responsable de la portion de la facture qui n'est pas couverte.

Rappelez vous des informations suivantes quand vous communiquez avec votre assureur: Nom de l'abonné, la date de naissance de l'employé, le numéro d'assurance sociale, l'employeur, numéro de police, numéro de division et le numéro du certificat

Questions importante à demander votre compagnie d'assurance:

- Quel est le montant maximal alloué pour chaque patient?
- Quel est la date anniversaire de la police?
- Il y a t'il un montant déductible annuel? si oui, quel est ce montant?
- Combien d'unités détartrage/ planification de la racine sont couvert par année?
- Quels codes sont permis? Combien de rendez vous sont permis par année?
- Quel pourcentage est alloué pour les procédures suivantes: diagnostique, prévention, restauration, traitement de racine, périodontique, ponts/ prothèse dentaire, dentiers?

Nouveaux patients

Votre première visite sera différente que vos autres rendez vous.

Lors de votre première visite, nous vous demandons de payer la facture totale pour vos traitements.

Nous faisons votre réclamation d'assurance pour vous, qui vous rembourserons (normalement cinq jours ouvrables). Votre deuxième visite sera plus facile, nous allons prendre soin de soumettre votre réclamation à votre assureur, tel que mentionné vous demeurez responsable de la portion qui n'est pas couverte par votre assurance.

Notre philosophie est de vous aider à obtenir le maximum d'assurance pour vos soins dentaires.